

## PROCÈS-VERBAL

Réunion ordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres  
le mardi 23 avril 2024, à 19 h 30,  
à la salle du conseil de l'édifice municipal Nancy Lainey-Thériault

**Présents :** Denis Landry, maire  
Luc Robichaud, conseiller général  
Suzanne Thériault, conseillère générale  
Cathy Paulin, conseillère quartier 1  
Albert Lagacé, conseiller quartier 3  
Danny Comeau, conseiller quartier 5  
Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière  
Jessica Thériault, greffière adjointe

**Absentes :** Etienne Cormier, conseiller quartier 2  
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4  
Louis LeBouthillier, conseiller quartier 6

**1. Appel à l'ordre**

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 31 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2. Constatation du quorum**

La directrice générale confirme qu'il y a quorum.

**3. Déclaration de conflit d'intérêts**

La conseillère Cathy Paulin déclare un conflit d'intérêts pour le point 8.2.

**4. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est ensuite proposé par le conseiller Luc Robichaud et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-04-052**

**5. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 mars 2024**

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 mars 2024 soit adopté. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-04-053**

**6. Affaires découlant du procès-verbal**

La directrice générale présente le rapport des items du procès-verbal ayant nécessité des suivis. Monsieur le maire en profite pour parler de sa rencontre avec le directeur des travaux publics et monsieur Eric Caron du ministère des Transports et de l'Infrastructure. Le rapport est ensuite annexé au procès-verbal.

**7. Correspondances**

Concernant la correspondance reçue pour une demande d'allègement de la taxe foncière municipale, la directrice générale demande aux membres du Conseil s'ils préfèrent attendre l'élaboration d'une politique relativement aux incitatifs. Le conseil est d'accord et demande qu'une correspondance soit envoyée aux entreprises ayant fait des demandes afin de les informer qu'une politique est en cours de préparation.

**8. Affaires nouvelles, résolutions et arrêtés municipaux**

**8.1. Rapport des dépenses des rénovations de caserne**

La directrice générale présente le rapport des dépenses relativement aux rénovations des casernes de St-Isidore et Saint-Sauveur. Le rapport est ensuite annexé au procès-verbal.

**8.2. Modification de l'arrêté de zonage pour le dossier Garderie St-Isidore**

*La conseillère Cathy Paulin étant en conflit d'intérêt sort de la salle à 19 h 59.*

**8.2.1. Lecture intégrale de l'arrêté 2024-04**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire autoriser l'aménagement d'une garderie commerciale sur le lot portant le numéro d'identification 20482907 et qu'il est nécessaire de modifier l'arrêté de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la première et deuxième lecture du titre ont été faites;

La directrice générale fait donc la lecture intégrale de l'arrêté 2024-04 Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Saint-Isidore;

Il est ensuite proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que l'arrêté 2024-04 Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Saint-Isidore, dont l'intégralité a été lu, soit adopté. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-04-054**

**8.2.2. Résolution du conseil établie en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE le lot identifié par le numéro d'identification (NID) 20482907, situé au 128, rue Delagarde, a fait l'objet d'une demande de modification de zonage dans le but d'inclure une proposition particulière (PP-4) à même une zone RR (résidentielle rurale) en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'urbanisme, et que le but de cette modification est de permettre l'aménagement d'une garderie commerciale,

Il est proposé par le conseiller Luc Robichaud et appuyé par le conseiller Danny Comeau,

QU'IL SOIT RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Les terrains, bâtiments ou constructions à l'intérieur de cette zone ne peuvent être affectés qu'aux fins suivantes :

a) d'un des usages principaux suivants :

- (i) usages autorisés en zone RR (résidentielle rurale); et
- (ii) garderie commerciale.

CONDITIONS

2. Maintenir une zone tampon (conservation du boisé existant ou plantation) d'une largeur de 3 m le long des limites latérales de la propriété (adjacente aux NIDS 20655916 et 20551974).

Sous réserve des articles 1 et 2 de la présente résolution, toutes autres dispositions générales prévues aux zones M1 (mixte centrale) de l'arrêté no 11-20 intitulé « Arrêté de zonage de Saint-Isidore » s'appliquent, mutatis mutandis. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-04-055**

**8.2.3. Troisième lecture du titre de l'arrêté 2024-04**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire autoriser l'aménagement d'une garderie commerciale sur le lot portant le numéro d'identification 20482907 et qu'il est nécessaire de modifier l'arrêté de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la première et deuxième lecture du titre ont été faites, ainsi que la lecture intégrale;

La conseillère Suzanne Thériault fait donc la troisième lecture du titre de l'arrêté 2024-04 Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Saint-Isidore;

Il est ensuite proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par le conseiller Albert Lagacé, que l'arrêté 2024-04 Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Saint-Isidore, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-04-056**

*La conseillère Cathy Paulin revient dans la salle de réunion à 20 h 07*

- 8.3. Demande d'ouverture d'un prêt intérimaire auprès de l'institution financière**  
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu l'approbation de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités, soit le décret ministériel no 24-0030, pour un emprunt d'un montant de 700 000 \$ devant servir aux services de protection;

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que la Municipalité des Hautes-Terres transmette sa demande d'emprunt à UNI Coopération Financière pour l'ouverture d'un prêt intérimaire d'un montant de 700 000 \$. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-04-057**

- 8.4. Transfert de terrains de la subdivision Sonier à l'Association du logement et d'alimentation de St-Isidore Inc.**  
Point reporté à une prochaine réunion.
- 8.5. Création d'un comité pour la préparation d'un arrêté et d'un contrat pour la direction générale**  
Point reporté à une prochaine réunion.
- 8.6. Nomination d'un coordonnateur des mesures d'urgences**  
CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un arrêté sur la planification des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer la personne responsable du poste de coordonnateur des mesures d'urgence dont le mandat est indiqué dans l'arrêté sur la planification des mesures d'urgence;

Il est proposé par le conseiller Luc Robichaud et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que le directeur de la sécurité publique, monsieur Denis Paulin, soit nommé à titre de Coordonnateur des mesures d'urgence et que madame Vanessa Haché Breau, directrice générale, soit nommée à titre de remplaçante. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-04-058**

**8.7. Constitution en comité à huis clos en conformité avec l'article 6)a)iii) de l'arrêté procédural relativement à l'information qui pourrait occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou une municipalité, ou qui pourrait compromettre des négociations en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord ou d'un contrat;**

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Cathy Paulin, que le conseil municipal se réunisse à huis-clos conformément à l'article 6)a)iii) de l'arrêté T-01 Arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-04-059**

*Les membres du Conseil sortent de la salle de réunion et le huis clos débute à 20 h 22.*

**Discussion à huis clos**

***Le sujet visé par cet item a été discuté selon l'article 6)a)iii) de l'arrêté T-01 Arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres.***

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que le huis clos cesse. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-04-060**

*Les membres du Conseil reviennent dans la salle de réunion et le huis clos cesse à 20 h 42.*

**9. Demandes de renseignements et annonces des membres du Conseil**

Le conseiller Danny Comeau pose une question relativement à la rencontre de Monsieur le maire avec Eric Caron du ministère des Transports et de l'Infrastructures.

Le conseiller Albert Lagacé profite de l'occasion pour inviter la population à participer à une levée de fonds qui se déroulera le 5 mai au profit du Comité NVR.

Le conseiller Luc Robichaud demande une mise à jour du projet de disque golf au Complexe équestre Richard Losier et de la préparation à l'ouverture des terrains de pickleball de Paquetville. Il demande aussi s'il serait possible d'afficher dans le journal municipal les gagnants du concours de sirop d'érable et aussi féliciter le comité organisateur. Monsieur le Maire nous informe aussi qu'il était un des juges pour cet évènement.

Le conseiller Danny Comeau mentionne être satisfait du suivi fait pour le problème de réseau cellulaire et internet, mais demande s'il serait possible d'avoir un contact direct avec la CRTC pour poser des questions.

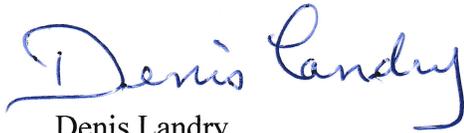
**10. Présentations et interventions du public**

Des questions furent apportées relativement aux affiches démarquant les localités, des contributions de la Municipalité à l'Association de logement et d'alimentation St-Isidore, les

salles de réunion disponibles pour les organismes à but non lucratif, ainsi que le déroulement du processus pour l'école de Saint-Sauveur.

**11. Ajournement**

Le conseiller Albert Lagacé proposé l'ajournement et la séance est levé à 21 h 16.



Denis Landry  
Maire



Vanessa Haché Breau  
Directrice générale/Greffière



## AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

---

### Procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 mars 2024

- **Item 8.1. Modification du plan municipal et de l'arrêté de zonage de Paquetville pour le dossier de Chantal Mainville**  
Un extrait du procès-verbal fut envoyé à la CSR pour leur dossier. Les arrêtés ont aussi été envoyés à la CSR pour avoir la certification de l'urbaniste. Lorsque le tout sera reçu, nous pourrons envoyer l'arrêté modifiant le plan au ministre des Gouvernements locaux pour approbation et ensuite le tout sera envoyé à Service NB pour enregistrement.
- **Item 8.2. Modification de l'arrêté de zonage pour le dossier Garderie St-Isidore**  
Un extrait du procès-verbal fut envoyé à la CSR pour leur dossier. Le processus se poursuit.
- **Item 8.3. Attribution du contrat pour agrandissement de la caserne de Saint-Sauveur**  
Le contrat est signé et le contracteur commence les travaux à la mi-mai. La première réunion de chantier est prévue pour le 2 mai.
- **Item 8.6. Demande du Service d'incendie de Saint-Sauveur pour le lettrage Saint-Sauveur de l'école**  
Une lettre fut envoyée au service d'incendie pour les informer de la décision du conseil.
- **Item 8.7. Attribution des montants du FDCC**  
Les projets financés sont en préparation.
- **Autres :**
  - Lettres aux compagnies de télécommunications et au CRTC : de nouvelles lettres ont été envoyées, et nous cherchons d'autres contacts pour Eastlink et Rogers.
  - Demande de rencontre avec Eric Caron du MTI : le maire et le directeur des travaux publics ont eu une rencontre le 15 avril.
  - Ancien édifice de Paquetville : les démarches sont toujours en cours avec le promoteur.
  - Incitatifs pour le développement économique et pour le logement : une recherche d'idées a été faite sur ce qui se fait dans les autres municipalités.
  - Courriels à la caserne de St-Isidore : les courriels sont fonctionnels.
  - Nid de poule dans la rue des Érables : les nids-de-poule ont majoritairement été réparés.
  - École de Saint-Sauveur : les bardeaux d'asphalte qui paraissent endommagés sont en fait des bardeaux d'une différente couleur.

### Municipalité des Hautes-Terres

1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7  
(506) 718-1196 | [info@municipalitedeshautesterres.ca](mailto:info@municipalitedeshautesterres.ca)